

LA FÉDÉ S'ENGAGE En avant la liberté associative !



Touche
PAS
à mon
ASBL !

PLUS DE 14.000 PERSONNES ONT SIGNÉ NOTRE **PÉTITION EN LIGNE EN FAVEUR DE LA LIBERTÉ D'ASSOCIATION**. ET LE CHIFFRE CONTINUE DE MONTER !

Pourquoi c'est important ? De nombreuses associations à vocation sociale s'inquiètent du projet de loi Geens sur l'inscription des ASBL au code des sociétés, au même titre que des sociétés commerciales, ce qui les priverait de la sécurité juridique et compliquerait fortement les modalités de leur création et de leur gestion.

Note objectif : faire pression sur le ministre fédéral de la justice tant que la loi n'est pas passée. La pétition est donc toujours active sur le site Avaaz.org. *Vous avez encore l'occasion de participer à notre action Touche pas à mon asbl. Alors, signez et partagez ce message tant que vous pouvez !*

Nous avons plus que jamais besoin d'un secteur associatif fort, différencié, porté par des citoyens engagés. C'est pourquoi, cette initiative doit être combattue. Nos valeurs, notre travail, notre engagement en dépendent. >> [Infos sur le site de la Fédération ou sur notre page Facebook.](#)

PSYCHOTHÉRAPIE : Suite et fin d'une saga ?

DERNIERS ÉLÉMENTS DANS UNE HISTOIRE LONGUE DE 15 ANS : LES DERNIERS RECOURS INTRODUIITS PAR DES PSYCHOTHÉRAPEUTES, SUR LE FOND, CONTRE LA LOI DE BLOCK ONT ÉTÉ REJETÉS.

C'est donc acté : il faudra dorénavant être psychologue ou médecin pour entamer une formation en psychothérapie. Les anciens psychothérapeutes non psychologues pourront quant à eux toujours exercer de manière autonome. Résumé d'une longue, très longue saga.

Dans ce dossier, la position de la FMM a toujours été la suivante : préserver la diversité des approches, donner un cadre à ce métier de plus en plus néces-

saire, et faire en sorte que les psychothérapeutes aient une solide formation pour garantir au « client » une approche de qualité. Et, à ce sujet, la loi De Block pose vraiment question : seuls les titulaires d'un master en psycho et les médecins ont accès à la psychothérapie autonome. Cela peut se défendre pour les psychologues.

Comment les médecins pourraient-ils prétendre avoir une formation en psycho équivalente aux psychologues ? Cherchez l'erreur... Pire encore : les psychothérapeutes non psychologues peuvent travailler sous la supervision d'un médecin. En quoi un radiologue ou un biologiste peut-il prétendre avoir les compétences nécessaires pour superviser un psychothérapeute ?

Aller-retours

2016 : Maggie De Block a la bonne idée de vou-

À LA UNE

loir réformer la loi sur la psychothérapie, fraîchement votée au parlement après des années de tergiversations. Ce changement, alors que la loi n'a pas encore eu le temps de se mettre en application, suscite une levée de boucliers dans le monde de la santé mentale pour plusieurs raisons, dont notamment : insuffisance de concertation avec le secteur, interdiction de pratiquer de manière autonome pour les psychothérapeutes (exerçant parfois depuis de longues années) qui ne sont pas par ailleurs médecins ou psychologues, « médicalisation » de la psychothérapie.

Fin 2016 : un premier recours, est introduit à la Cour constitutionnelle et aboutit en mars 2017 : la partie concernant les « dispositions transitoires » est abrogée et la ministre doit revoir sa copie. En quoi cela consiste-t-il ? Concrètement, dans ce cas-ci, cela voulait dire que la loi devait prévoir un mécanisme qui permette aux psychothérapeutes qui n'entrent pas dans les conditions fixées par la nouvelle loi, de poursuivre leur métier dans certaines conditions, lesquelles ont été jugées trop rigides par la Cour (il fallait entamer un master en psycho...).

Même si nos maisons médicales sont assez peu concernées par cette législation, notre Fédération s'était jointe à ce recours principalement pour deux raisons : d'abord par ce que nous avons jugé que la loi Muylle était plus conforme à ce que nous avons toujours défendu dans ce dossier, et aussi par solidarité avec des acteurs qui sont des partenaires du quotidien.

2017 -2018 : D'autres recours aussi été introduits par plusieurs organisations, sur le fond : c'est-à-dire, notamment sur le fait qu'il faille être médecin ou psychologue pour pouvoir accéder à la formation et la pratique de psychothérapie. Là, il fallait s'y attendre, la Cour vient de rendre son jugement et n'a pas suivi les plaignants : c'est un choix politique qui est fait, qu'on n'aime ou pas, mais qui ne crée pas de réel préjudice pour les citoyens. Petit rappel pour ce qui est du rôle de la Cour constitutionnelle : celle-ci ne peut abroger une loi (donc votée par le parlement) que si celle-ci ne respecte pas certains principes émis par la constitution. Rien de plus.

Et maintenant ?

Comme les dispositions transitoires ont été abrogées, les psychothérapeutes non médecins et non psychologues peuvent poursuivre leurs activités. Et ce d'autant plus que la loi De Block ne prévoit pas de poursuites pénales.

Mais il est probable que ce dossier aux mille rebondissements va resurgir un jour ou l'autre, puisqu'il crée de nouvelles frustrations. Il aurait mieux valu en rester à la loi Muylle : celle-ci était l'aboutissement de plus de 15 années de discussions et négociations, et constituait un compromis équilibré entre deux tendances qui s'affrontent depuis trop longtemps.

Les enjeux sont nombreux : au-delà des conflits d'écoles qui agitent le monde des psys, il y a aussi une tendance corporatiste de certains psychologues à vouloir surprotéger leur profession, les universités qui cherchent à reprendre la main sur les écoles de psychothérapie, et, plus récemment, la perspective d'un remboursement de la psychothérapie par l'INAMI. L'histoire n'est sans doute donc pas finie...

Olivier Mariage
Permanent politique

31/05 : JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC :

Mettez vos patients au défi !

LA JOURNÉE MONDIALE SANS TABAC (JMST) APPROCHE, MIEUX VAUT S'Y PRÉPARER DÈS MAINTENANT ! NOUVEAU, CETTE ANNÉE, L'ÉQUIPE PROMO SANTÉ ET QUALITÉ VOUS PROPOSE UN KIT PRÊT À L'EMPLOI. COMMANDEZ LE VÔTRE AVANT LE 1^{ER} MAI !

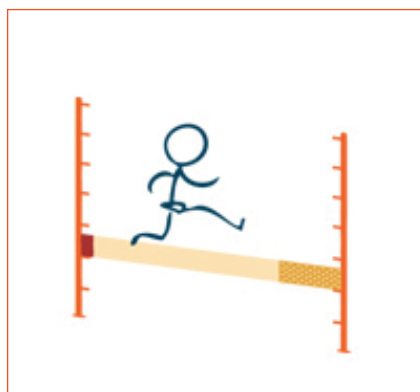
Ce que nous vous proposons

Un kit tout compris pour...

- Inviter vos patients à relever un mini-défi autour du tabac, et
- Créer au sein de la maison médicale un espace de partage autour de ces mini-défis, aussi bien en salle d'attente et qu'en consultation.

Un défi, quel défi ?

Fumer maximum x cigarettes sur la journée, retarder la première cigarette du matin, supprimer celle avant le coucher... Chacun sera libre de choisir son défi. Il n'y a pas de bon ou de mauvais défi ! L'idée est de faire un premier pas vers un changement plus grand. Juste pour



voir... Parce que le chemin vers une vie sans tabac est jalonné de petits pas et qu'un changement réussi, même s'il est mineur, permet de renforcer la confiance en soi.

Concrètement

- En salle d'attente, une affiche à taille humaine invite chacun à déposer son défi personnel autour du tabac.
- En consultation, d'autres outils de soutien vous aident à aborder le sujet avec les patients.

Pour tous à la fin avril

Vous recevrez des affiches JMST pour vos salles d'attente autour du thème des minis-défis.

Commandes avant le 1^{er} mai

Vous hésitez, vous voulez voir ce que cela donne avant de commander ? (ou) Vous souhaitez directement passer commande ?

- Rendez-vous sur les pages Tabac du site de la fédé pour des infos plus détaillées :

[www.maisonmedicale.org/
Journee-mondiale-sans-tabac-2018](http://www.maisonmedicale.org/Journee-mondiale-sans-tabac-2018)

Inscrivez-vous avant le 1^{er} mai sur le site web de la Fédération. Réception des kits : 15 mai 2018 au plus tard !

Pour toute question, contactez Virginie Milis (virginie.milis@fmm.be).

Virginie Milis
Équipe Promo Santé et Qualité

À DÉCOUVRIR ÉGALEMENT

dans l'envoi aux équipes de ce mois, un support pour les cartes de visite de TabacStop.

Les cartes et d'autres supports sont disponibles sur commande via www.tabacstop.be.

GROUPE FACTURATION : Quelques bonnes nouvelles !

CA Y'EST, C'EST LANCÉ ! SOUS L'IMPULSION DU GROUPE FACTURATION DE LA FÉDÉRATION, DE NOUVEAUX GROUPES DE FACTURANTS ÉMERGENT AU NIVEAU LOCAL ET, AVEC LE CONCOURS DU GROUPE INFORMATIQUE, LES FORMATIONS SE RENOUVELLENT. AMBITION ? MIEUX RÉPONDRE À VOS BESOINS.

Cela fait un peu plus d'un an que le groupe de coordination facturation de la Fédération des maisons médicales (GCF) a effectué un virage local. À Liège, à Charleroi, à Namur et plus récemment en Brabant Wallon, les facturants se rencontrent localement pour échanger sur leurs pratiques. Pour les bruxellois, une deuxième rencontre est programmée le 24 mai de 14h à 16h à la Fédération.

Dans la plupart de ces groupes locaux, un coordinateur a été désigné.

Pourquoi cette décentralisation ?

- Le nombre de maisons médicales au forfait augmente et avec lui, les travailleurs chargés de la facturation.
- Les échanges de pratiques en petit groupe sont plus porteurs qu'en (très) grand groupe.
- Assurer une plus grande proximité et donner une réponse aux spécificités plus locales (exigences des mutuelles par exemple).

5 missions

Compte tenu de ces évolutions, le GCF se recentre sur les missions suivantes :

- Être l'interlocuteur entre les maisons médicales, Figac et le groupe financement,
- Veiller à la bonne information des groupes locaux pour les aspects légaux,

- Répondre aux questions des facturants qui ne trouveraient pas réponse dans les GF locaux,
- Organiser la formation continue des facturants en collaboration avec le groupe informatique de la Fédé,
- Assurer l'organisation et la coordination de l'écolage des nouveaux facturants.

Formations 3.0

Les évolutions à venir au niveau de Pricare (programme Jade, e-facturation) sont l'occasion de revoir la formation de base. Pour l'heure, les rencontres autour de la facturation avec Pricare prévues initialement prévues les 24/04/2018 et 08/05/2018 sont annulées. Selon les besoins, et en fonction de l'actualité, nous nous réservons l'opportunité d'organiser de nouvelles rencontres/formations.

Autre nouvelle concernant l'écolage, nous souhaitons, avec le groupe informatique, le rendre plus visible et le renforcer. Il sera à l'avenir notamment complété par un volet davantage centré sur le logiciel Pricare, en lien avec sa partie administrative.

Nous cherchons également à constituer un pool de formateurs à la facturation. Objectif : soutenir Corine dans l'écolage des nouveaux et favoriser le partage de connaissance.

Intéressé par la fonction ? N'hésitez pas à vous manifester à france.defrenne@fmm.be

Nous vous tenons au courant des avancées et revenons vers vous avec de nouvelles propositions, pour mieux vous former.

Pour toute question, contactez france.defrenne@fmm.be.

Pour la coordination du groupe Facturation

Corine Duquenois et France Defrenne

Écho du CA

Nous entamons ce CA par le suivi de l'évolution de la fédé: la note d'organisation est épluchée pour questionnements, avis et réflexions. Également passée par l'équipe, elle continue à se peaufiner. C'est le groupe de travail structurer/déstructurer qui rassemble les remarques émises par l'équipe.

Cette réorganisation va de pair avec la note d'orientation et les plans d'actions y afférents. Une partie de cette note, concernant l'organisation interne de la fédé, sera abordée en AG pour information. Ce changement d'organisation permettra, entre autres, à rapprocher la fédé et les MM.

Ensuite, distribution des dossiers d'admission de nouveaux membres aux mandatés pour l'organisation des visites aux équipes en vue de leur présentation à la prochaine AG.

Une clarification du rôle de l'administrateur s'est vue nécessaire. Nous rappelons que la confiance entre administrateurs est essentielle pour le bon fonctionnement du CA.

Suite à la plénière sur le suivi des critères de membres, une note est rédigée. Elle remet en avant certains questionnements : réouverture

des amendements, retravailler les critères amendés, marquer une identité forte, peur de repli identitaire..? La suite de cette note et les questions qui en découlent vous seront bien sûr déposées en AG.

Au nom du groupe de travail Audit à la commission INAMI, Hubert Jamart et Michel Lejeune nous rapportent le déroulement et l'avancement des réunions. La fédé y défend des positions claires, discutées depuis des années en groupe financement.

Monique Fergusson revient avec le projet DEQuaP qui termine sa phase de recherche-action. Quid de l'après? Elle présente sa proposition pour la suite. Les équipes vont déjà pouvoir y participer cette année. Avis aux intéressées.

C'est son dernier mois au sein de notre mouvement, Christian Legrève s'en va vers d'autres horizons. Merci pour tes animations et débats dynamiques nourrissant notre auto-émancipation sociale. Bonne route camarade !

Marie Léonard



Leurs mots #NotreRéalité
Hun Woorden #OnzeRealiteit
campagnetamtam.be

Parcours débat à travers le musée



POUR CE DEUXIÈME APÉRO ORGANISÉ DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE TAM TAM, LA FÉDÉRATION PREND SES QUARTIERS AU MUSÉE DU CAPITALISME.

La campagne Tam Tam et ses enjeux de santé vous interpelle ? Rejoignez-nous pour un apéro mouvant et venez découvrir ce musée étonnant qui invite au débat et à la réflexion.

Une occasion pour échanger entre curieux, patients, acteurs de la santé, jeunes et moins jeunes sur notre système de santé. Un moment pour partager, autour d'un verre et de surprises culinaires, *nos réalités*. Alors, suivez le guide !

>> **Le 4 avril de 18h à 20h.**

>> Adresse : Boulevard Sylvain Dupuis 243, 1070 Anderlecht.

>> Entrée libre.

CE PRINTEMPS, LA FÉDÉRATION VOUS PROPOSE TROIS FORMATIONS POUR BOOSTER VOS PROJETS TABAC !

Parce que les données disponibles dans Pricare peuvent réellement soutenir et renforcer l'efficacité de vos projets :

1. L'Equipe Promo Santé et Qualité vous propose une demi-journée de formation pour apprendre à utiliser en quelques clics les données tabac disponibles dans le DSI (dossier santé informatisé).

>> à **Bruxelles (17 avril) et à Liège (9 mai)**.

2. Pour ceux qui maîtrisent Access et le reporting dans Pricare : le Pool Reporting propose également un prochain Labo Reporting sur le thème de la prévention et plus spécifiquement du suivi des patients fumeurs.

>> à **Bruxelles (26 avril), Liège (24 mai) et Charleroi (31 mai)**.

Et parce qu'il est toujours bon de nourrir sa mallette :

3. Venez découvrir et expérimenter différents outils pour la mise en réflexion des patients précarisés autour du tabac ! Cette formation est ouverte à tous et est organisée en partenariat avec le SEPT (Service d'Etude et de Prévention du Tabagisme).

>> à **Namur, le 5 juin**.



Agenda

Retrouvez toutes les formations sur WWW.MAISONMEDICALE.ORG/CATALOGUE-DE-FORMATIONS

APÉRO TAM TAM : LA SOLIDARITÉ, BIENTÔT AU MUSÉE ?

Mercredi 4 avril de 18h à 20h @ Bruxelles (Musée du capitalisme)

DÉCIDER ENSEMBLE - NOUVELLE SESSION

Vendredi 4 mai 9h15 à 12h30 à Bruxelles

Vendredi 18 mai 9h15 à 12h30 à Bruxelles

Vendredi 25 mai 9h15 à 12h30 à Bruxelles

Vendredi 8 juin de 9h15 à 12h30 à Bruxelles

Vendredi 7 septembre de 9h15 à 12h30 à Bruxelles

MIDI DE LA FÉDÉ : PROJET DEQUAP

Mercredi 11 avril 2018 de 12h30 à 14h30 à Bruxelles

Mercredi 18 avril 2018 de 12h30 à 14h30 à Namur

Jeudi 19 avril 2018 de 12:30 à 14:30 à Charleroi

Pensez à vos dossiers impulseo II !

Les deadlines pour la remise des dossiers **Impulseo II** à la FMM sont les suivantes :

>> fin avril pour la région wallonne

>> fin mai pour Bruxelles

>> france.defrenne@fmm.be

et valerie.pigache@fmm.be.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MAISONS MÉDICALES
Mardi 22 mai 2018 de 9h à 17h à la Citadelle de Namur.